

DIAGNOSTIC IMMOBILIER - AMIANTE AVEC MENTION - FORMATION CONTINUE

Suivre cette formation en E-Learning tutoré permet de maintenir ses connaissances et ses compétences dans le cadre du cycle de Certification du Diagnostiqueur technique immobilier (Arrêté du 24/12/2021) pour la réalisation des "Repérages, évaluations de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les bâtiments d'habitation et de 5eme catégorie' (sans mention), ainsi que les ERP de catégories 1 à 4, les immeubles de travail accueillant plus de 300 personnes et dans les bâtiments industriels (avec mention).

Objectifs opérationnels

- *Maintenir sa certification dans le domaine concerné par la formation continue*
- Appliquer les évolutions législatives, réglementaires ou normatives ainsi que techniques lors du repérage de présence d'amiante des différents matériaux et produits dans les logements privés
- Appliquer les évolutions législatives, réglementaires ou normatives ainsi que techniques lors du repérage de présence d'amiante des différents matériaux et produits dans les ERP de catégories 1 à 4, les immeubles de travail accueillant plus de 300 personnes ainsi que les bâtiments industriels
- Rédiger les rapports constituant la matérialisation des contrôles effectués, les conclusions et recommandations

Public Concerné

Diagnostiqueurs techniques immobiliers "Domaine amiante avec et sans mention" en cours de cycle de certification

Durée

14.00 Heures 2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

FORMATION E-LEARNING

DUREE 14 HEURES

DOMAINE AMIANTE SANS MENTION

Bâtiments d'habitation et de 5eme catégorie

Rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions techniques

Rappel des connaissances sur l'amiante :

- Les caractéristiques d'un bâtiment
- Le matériaux amiante
- Les risques sanitaires
- Le contenu des matériaux
- Les techniques d'utilisation de l'amiante

La réglementation :

- Les dispositifs législatifs et réglementaires
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants

Rappels sur les méthodes et protocole d'un diagnostic :

- Le repérage de l'amiante
- Les normes et les méthodes
- Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique
- Les techniques et modes opératoires relatifs aux interventions sur matériaux et produits contenant de l'amiante

La rédaction du rapport de diagnostic

- La matérialisation des contrôles effectués
- Les conclusions
- Les recommandations

Exercices sur cas pratiques

DOMAINE AMIANTE AVEC MENTION

ERP de catégories 1 à 4, immeubles de travail accueillant plus de 300 personnes et bâtiments industriels

Les méthodes de repérage des missions relevant de la portée de la certification avec mention

- Contenu des normes et des méthodes de repérage devant satisfaire à la mise en œuvre des obligations visées à l'article R 1334 - 22 du code de la santé publique ainsi que l'examen visuel visée à l'article R 1334-29-3 du même code
- Les caractéristiques des réglementations techniques des Immeubles de grande hauteur et bâtiments industriels relevant de la portée de la certification avec mention

La rédaction du rapport de diagnostic

- La matérialisation des contrôles effectués
- Les conclusions
- Les recommandations

Exercices sur cas pratiques

■ Méthodes et moyens pédagogiques

L'apprenant(e) reçoit avec sa convocation le Livret d'accueil E-Learning afin de suivre avec aisance chaque étape distancielle de sa formation.

> METHODES PEDAGOGIQUES

- Le module E-Learning tutoré présente une démarche pédagogique déductive à travers des séquences transmissives et démonstratives suivies d'exercices progressifs d'apprentissage. Ces séquences peuvent être illustrées par des schémas animés et des vidéos de situations professionnelles.
- Chaque leçon se termine par un questionnaire de reformulation renouvelable. Le cours se clôture par une auto-évaluation scorée et renouvelable, utile à l'entraînement à l'évaluation sommative finale des acquis.

> MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

- Le module E-learning tutoré est réalisé sur une plate-forme web dédiée et disponible 30 jours en illimité à la date d'envoi du mail fournissant le login et mot de passe individuels.

Accompagnement de l'apprenant(e)

- L'apprenant(e) est suivi(e) par un E-tuteur durant tout le déroulement de sa formation E-Learning. L'E-tuteur réfère au Référent pédagogique (Formateur) toutes les difficultés ou questions d'ordre des connaissances du domaine traité, qui prendra contact (sous 48 heures, jours ouvrés) avec l'apprenant afin de lui apporter une réponse ou aide pédagogique.

Les échanges avec l'E-Tuteur et le/la Référent(e) pédagogique (Formateur) se déroulent par messagerie privée sur la plate-forme E-Learning ou par téléphone.

Assistance technique

- En cas de difficulté d'utilisation de la plate-forme, l'apprenant(e) est mis(e) en contact avec un(e) Référent(e) technique qui lui apporte une réponse sous 48 heures (jours ouvrés).

Les échanges avec le/la Référent(e) technique se déroulent par la messagerie privée sur la plate-forme E-Learning ou par téléphone.

- Prérequis d'environnement informatique :

L'apprenant(e) doit avoir à sa disposition un ordinateur ou une tablette muni d'une carte son et d'un lecteur multimédia ainsi qu'un accès internet par un navigateur d'une version récente.

> RESSOURCES PEDAGOGIQUES

■ Qualification Intervenant(e)(s)

- L'E-tuteur est le responsable de la session de formation
- Le Formateur/Formatrice qualifié(e) est un professionnel expérimenté dans les domaines techniques du bâtiment
- Le/la Référent(e) technique pour la partie de la formation en E-Learning est l'administrateur du LMS de la plate-forme

■ Méthodes et modalités d'évaluation

> EVALUATION DES ACQUIS

- L'évaluation sommative est réalisée à la fin de la formation E-Learning à partir de questions aléatoires à choix multiples basées sur le programme des examens définis dans l'arrêté du 24 décembre 2021.

> MESURE DE LA SATISFACTION DE L'APPRENANT

- Est réalisée en ligne après la formation E-Learning et mesure l'organisation et l'accompagnement de l'apprenant ainsi que la qualité pédagogique des supports E-Learning.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com